

## Listes des groupes de travail déjà existant

Thème	MFO	contact
-------	-----	---------



# CHARTRE DES GROUPES DE TRAVAIL

*Afin de se doter d'un outil performant, le Mouvement Français pour la Qualité de la région Provinces Alpes Côte d'Azur, met en place des groupes de travail. Ils permettront au plus grand nombre de s'inscrire dans une logique de participation à la vie et au développement du MFO ainsi qu'à un dialogue social.*

*La charte proposée, est une définition de règles du jeu de partenariat : principes et obligations réciproques sur lesquelles les signataires s'engagent. Un mode de fonctionnement est proposé, sans obligation stricte. Dans ce contexte, un soin particulier est apporté à la définition d'objectifs atteignables, dont la réalisation, suivie dans le temps, satisfait les bénéficiaires de ces groupes*

***Viser l'aboutissement de l'action, baliser le  
Cheminement vers la destination souhaitée***

## POURQUOI PARTICIPER A UN GROUPE DE TRAVAIL

Un groupe, permet de répondre collectivement aux attentes de participants par des informations, échanges, confrontation, auto-formation, pour la validation d'une démarche Qualité, aide à l'application, amélioration de la performance... Ils visent l'élaboration d'un plan d'action, fruit du groupe qui en assure la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation.

## COMMENT SONT CREEES LES GROUPES DE TRAVAIL

Les groupes sont créés sur proposition au bureau du MFQ de plusieurs adhérents. Leur durée de vie est annuelle. Ils peuvent être reconduits

**Phases de la constitution des groupes** – L'accueil des participants remplit les fonctions suivantes (cf. bulletin d'inscription) : Identité, attentes, objectifs personnels - Information sur le MFQ : Adéquation entre les attentes (*participants et MFQ*) - Adhésion au mouvement (*individuelle ou entreprise*) - Proposition d'un contrat d'objectif (*confirmation de la participation & demande d'implication de l'entité*) - Proposition de l'outil réseau & compétence externe au MFQ

**Participant** - Le Participant est une personne, il peut représenter une entreprise. Il adhère au MFQ. L'Adhésion au mouvement peut être individuelle ou "entreprise". Dans tous les cas le MFQ confirmera la participation & demandera l'implication de l'entité (contrat d'objectif) . Tous les participants sont co-responsables de la vie et de la pérennité du groupe. Présence régulière, participation active, aide à l'organisation, sont attendues de chacun. Un nouveau participant peut prendre un groupe en marche aux conditions qu'il adhère aux principes généraux de fonctionnement (CHARTRE) et aux objectifs du groupe. Il doit en faire la demande au président du groupe. Tout participant à un groupe de travail a, de plein droit, accès aux informations, aux résultats des travaux du dit-groupe, nonobstant ses qualités et/ou entreprise d'appartenance. Un devoir de réserve absolu est exigé des participants en ce qui concerne le démarchage commercial au sein des groupes.

## TERMINOLOGIE

**Adhérent** : *L'adhérent est la force vive du MFQ. Son adhésion apporte son soutien à l'Association. Il participe aux votes pour le renouvellement des élus. Son engagement peut se traduire par une participation active aux groupes de travail; il devient alors Participant. C'est une personne physique ou morale qui cotise au MFQ. Toute personne à titre individuel, toute entreprise ou tout groupe d'entreprises, tout organisme professionnel peut adhérer au MFQ.*

**Elu** : *Adhérent élu membre du Bureau (lors de l'Assemblée Générale annuelle) chargé d'élaborer les orientations du MFQ 83 dans la lignée des grandes orientations nationales et régionales.*

**Participant** : *Adhérent à titre individuel ou représentant d'une entité adhérente qui est membre actif d'un groupe de travail.*

**Expert** : *Un expert qualifié peut être invité par le groupe, sans obligation d'adhésion annuelle au MFQ.*

**Président** *garant de la déontologie et des règles de fonctionnement en vigueur au MFQ*

**Secrétaire** *prend des notes, rédige le compte rendu des séances –*

**Animateur** *facilite le processus de travail du groupe (Forme et/ou fond).*

## QUEL EST LE FONCTIONNEMENT D'UN GROUPE

**Généralités** - Le groupe s'auto-organise. Après une période de connaissance mutuelle et de clarification des attentes des participants. En outre, il doit fixer ses objectifs de travail planifiés ainsi que les méthodes, dates et modalités de réunions,... Le groupe détermine librement la portée que doit revêtir le résultat de son travail éventuel (objectif purement interne ou volonté de produire pour des tiers).

**Les fonctions à assurer au sein du groupe.**- Outre celles de participants ou experts, Président, Secrétaire & Animateur sont des tâches spécifiques, à répartir. En fonction des besoins du groupe, la répartition évolue. Sans impératif d'organisation type et dans un souci d'efficacité, chacun peut solliciter l'attribution d'une tâche, qu'il assumera, le temps d'une séance ou pendant toute la durée de vie du groupe

le Président (*valide le compte rendu, le diffuse aux participants & aux gestionnaires du MFQ*). Le Secrétaire (*établi le compte rendu & l'ordre du jour*). L'Animateur (*mène les débats*)., Les Experts (*proposent leurs connaissances spécifiques*)

**Les séances** - (*suivant besoins physiques ou virtuelles*). Souvent mensuelle, la fréquence, et la durée des séances sont adaptées au type de travaux.

Afin de respecter la disponibilité de chacun, les documents ou annexes, sont diffusés, comme la proposition de questions diverses, avant les séances, En fonction de la nature du groupe, les écarts de programmation seront compensés lors d'une nouvelle séance. L'agenda de la séance suivante (*Thèmes, lieu, dates, coordonnées & rôles des participants*) est validé, dans la mesure du possible, en fin de séance.

**Déontologie** - Toute production du groupe est collective et est diffusée comme telle. Nul ne peut s'approprier les travaux du groupe à titre individuel. La diffusion peut se faire sous l'égide du MFQ.